

CANTINE SCOLAIRE- MODE D'EMPLOI

Je souhaite que mon enfant mange à la cantine :

Je dois auparavant remplir une fiche de renseignement en **Mairie** afin d'obtenir un accès au site (identifiant + mot de passe que je conserve pendant toute la scolarité de mes enfants).

Je transmets à la cantine à chaque rentrée (par mail ou dans la BAL) :

- **L'attestation d'assurance scolaire** en cours de validité
- **La dérogation** (à demander auprès de la mairie) si mon enfant a entre 3 et 4 ans.

Combien coûte l'adhésion ?

L'adhésion annuelle est de **5€ pour le premier enfant, puis 2€ par enfant** supplémentaire. Ce montant est intégré sur ma 1^{ère} facture.

Je réserve les repas :

- Les réservations se font **UNIQUEMENT** en ligne sur le site :
<http://chateauneuf-sur-isere.inforoutes.fr>
- Procédure à suivre : **Tutoriel d'inscription / réservation** sur la page d'accueil ou à l'adresse :
<http://chateauneuf-sur-isere.inforoutes.fr/transfertAccueil/1/11373>
- Possibilité de réserver pour toute l'année

Quelques règles à respecter :

- Je réserve avant le 25 du mois pour le mois suivant : coût du repas au tarif normal
- A partir du 26, toute modification de planning entraîne une pénalité :
 - Réservation : le repas est facturé 5€
 - Annulation : 1€ facturé par repas annulé
- En cas d'absence des enseignants (grève, maladie...), les repas non pris ne seront pas facturés
- Les absences non renseignées sur le site seront facturées : il n'y a pas d'annulation possible par mail

Paiement des repas :

Une facture mensuelle est envoyée par mail à terme échu et son règlement doit être effectué avant le 5 du mois suivant (ex : la facture du mois de septembre est à régler avant le 5 octobre)

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées : 10 % du montant dû, minimum 5€.

Je pense à mettre à jour mon adresse mail en cas de changement !

Je règle ma facture :

- de préférence en ligne par CB, sur mon compte famille
- ou par chèque dans la boîte aux lettres de la cantine (**numéro de dossier au dos du chèque**).

Mon enfant est malade et ne mange pas à la cantine ce midi :

Je préviens l'enseignant le matin. Mon enfant sera noté absent sur la fiche d'appel de la cantine. **Il n'est pas nécessaire de prévenir l'Association ni d'envoyer de certificat médical.** Le repas sera facturé.

Je prévois de garder mon enfant plusieurs jours à la maison :

Je me connecte à mon compte famille afin d'annuler les repas.

Je peux annuler un repas jusqu'à la veille 14 heures.

Je souhaite inscrire mon enfant le matin même à la cantine en raison d'un imprévu ou d'une urgence :

Je préviens l'enseignant qui seul est habilité à rajouter l'enfant sur la fiche d'appel de la cantine.

Dans ce cas, le repas sera facturé 6€.

Vous avez d'autres questions... écrivez-nous :

cantine.chateauneuf@gmail.com